



RCS : ROMANS
Code greffe : 2602

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ROMANS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2011 B 00162
Numéro SIREN : 519 070 171
Nom ou dénomination : 2 H.O

Ce dépôt a été enregistré le 14/12/2016 sous le numéro de dépôt A2016/007493

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
ROMANS SUR ISERE



682514

Dénomination : 2 H.O
Adresse : zone industrielle de Gournier BP 109 26216 Montelimar -
FRANCE-
n° de gestion : 2011B00162
n° d'identification : 519 070 171
n° de dépôt : A2016/007493
Date du dépôt : 14/12/2016

Pièce : Extrait de décision(s) de l'actionnaire unique du
27/06/2016



682514

2 H.O
SAS au capital de 1.500.000 €
Siège social : ZI de Gournier
26200 MONTELMAR
519.070.171 RCS Romans

EXTRAIT DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
PRISES PAR ACTE SOUS-SEING PRIVÉ
EN DATE DU 27 JUIN 2016

.../...

DEPOSÉ AU GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE ROMANS LE
14 DEC. 2016

SIXIÈME DÉCISION

L'Associé Unique décide de ne pas renouveler le mandat de Commissaire aux comptes suppléant de Monsieur Laurent CORNUT-CHAUVIN et de nommer pour le remplacer :

Monsieur Hubert de ROCQUIGNY du FAYEL
Exerçant à 20 rue Garibaldi – 69006 LYON

Et ce, pour une durée de six exercices expirant lors de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2021.

SEPTIÈME DÉCISION

L'Associé Unique, en application des dispositions de l'article L 225-248 du Code de Commerce, après rappel de la situation telle qu'elle ressort des comptes de l'exercice clos le 31/12/2015, approuvés par décision de l'Associé Unique en date de ce jour et desquels il résulte que les capitaux propres sont inférieurs à la moitié du capital social, décide, sur proposition du Conseil d'Administration, qu'il n'y a pas lieu à dissolution anticipée de la Société.

Le maintien de l'activité sociale est donc décidé.

HUITIÈME DÉCISION

L'Associé Unique confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'une copie ou d'un extrait du présent acte sous-seing privé à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt, et autres qu'il appartiendra, notamment le dépôt des documents au Greffe du Tribunal de Commerce de Romans.

.../...

Extrait certifié conforme des Décisions de l'Associé Unique du 27/06/2016.

Le Président
Delphine ANDRÉ

